

# LE LIEN



## Edito

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

L'ensemble du conseil municipal, les Maires adjoints, les conseillers municipaux, se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne année 2018, à vous, à vos familles, à vos proches.

Au mois de décembre dernier, le conseil municipal a approuvé le PADD (plan d'aménagement et de développement durable) de la commune. Cela constitue une étape décisive pour l'élaboration du nouveau PLU de Lassy.

Au mois de janvier, la Municipalité a présenté le projet aux personnes publiques associées (PPA), c'est à dire aux communes voisines, aux services de l'État, aux chambres consulaires, au syndicat du SCOT (schéma de cohérence territoriale).

A la suite, une réunion publique de présentation a été effectuée à Lassy.

Désormais, et par déclinaison du PADD, nous allons nous attacher à l'aspect réglementaire du PLU, c'est à dire au zonage précis de la Commune, et au règlement d'urbanisme.

Normalement, l'approbation du nouveau PLU devrait avoir lieu vers la fin de cette année.

Lors du dernier conseil municipal, à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, le principe de la rénovation extérieure et intérieure de la salle des fêtes a été retenu.

La procédure de sélection d'un architecte va débuter avant la fin du mois de février, pour un choix définitif vers la moitié du mois d'avril.

Ensuite, les appels d'offres pour les entreprises seront lancés vers le mois de juin, avec comme objectif un commencement des travaux en septembre ou octobre prochain.

La durée des travaux n'étant pas aujourd'hui connue, les dates d'indisponibilités de la salle des fêtes ne pourront être communiquées qu'au courant de l'été prochain.

Pour l'école, un plan pluriannuel de travaux va être élaboré, avec une première tranche dès cette année. Ces travaux concerneront en particulier les revêtements muraux et peintures intérieures, et des interventions sur les murs extérieurs.

Concernant les travaux de voirie en cours, les ralentisseurs rue Pierre Marie Josse ont été installés, et les parties principales rue de la Vallée ont été achevées. Des interventions vont encore avoir lieu au mois de février et de mars. Il s'agit en particulier de changer une partie du réseau d'eau potable. Ensuite, et dès que le temps le permettra, les travaux s'achèveront par une réfection totale de la bande de roulement (goudronnage de la route). Puis, la continuité piétonne rue de la Croix Saint Michel sera également achevée.

Enfin, dans le cadre de l'Ad'Ap (agendas d'accessibilité programmée), les travaux vont continuer sur la Commune; pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. A cet égard, de part et d'autre de la rampe d'accessibilité effectuée pour l'Église, un muret va être construit afin d'intégrer au mieux l'ouvrage avec son environnement.

Bonne année 2018 à toutes et à tous

Le Maire

Directeur de la publication	D. LE CHÉNÉCHAL
Rédacteur en chef	V. LE DUC
Comité de rédaction	membres de la commission communication
Tirage	700 exemplaires
Impression	Imprimerie Castelbriantaise

imprimé sur papier recyclé

VIE MUNICIPALE p. 3-10 et p.15-17



VIE JEUNESSE p. 18



Camille l'animateur

VIE ASSOCIATIVE p. 18-19



Associations

VIE PRATIQUE p. 20-21



SANTÉ PUBLIQUE p.22



Recrudescence des cas de rougeole chez les jeunes adultes : la vaccination est la meilleure protection

VIE SCOLAIRE p.23



Nouvel an chinois à l'école



Absente sur la photo Chantal Lebris

## Dossier

Louise raconte son métier de bibliothécaire avec les bénévoles

p. 11 à 14



« Merci à Mme Lebouc, lasséenne, pour le partage de cette belle photo réalisée à Lassy »

## ATTENTION NOUVEAUX

### Horaires d'ouverture de la mairie



Lundi		16h00 - 18h00
Mardi		16h00 - 18h00
Mercredi	9h00 - 12h00	
Jeudi	9h00 - 12h00	15h00 - 18h00
Vendredi	9h00 - 12h00	15h00 - 18h00
Samedi	9h00 - 12h00	

## Parution du prochain bulletin Le Lien N°139

Parution du prochain bulletin de **avril/juin/juillet 2018** semaine du **16 juillet 2018**.

Les articles pour Le **Lien n° 139** sont à déposer en Mairie ou à envoyer par e-mail : **adjoint3.lassy@orange.fr** pour le **dimanche 27 mai 2018**. **Spécifier en objet sur le mail : Article pour le LIEN.**

La commission demande que les articles soient de 15 à 20 lignes maximum, ils peuvent être accompagnés d'un logo, d'une image, ou d'une ou plusieurs photos. La relecture du LIEN est assurée par le comité de rédaction. Ce dernier s'autorisera de revenir vers les auteurs des articles si les informations le nécessitent avant leur parution.

## Les vœux de M. le Maire

Messieurs les maires, chers collègues,  
Mesdames messieurs les maires adjoints et conseillers municipaux,  
Mesdames, messieurs les présidents des associations,  
Mesdames, Messieurs,  
Chers amis,

C'est un réel plaisir pour moi de vous accueillir ici, ce soir, pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

Au nom du conseil municipal, je présente à l'ensemble des lasséennes et des lasséens, mes vœux les meilleurs pour cette nouvelle année 2018.

Des vœux de bonne santé, des vœux de bonheur et d'amitié, des vœux d'épanouissement personnel, des vœux de réussite professionnelle, des vœux de réalisation des projets qui vous tiennent à cœur, des vœux pour vous-mêmes et pour tous les vôtres.

En ce moment, j'ai une pensée particulière pour les personnes que les aléas de l'existence n'épargnent malheureusement pas.

Je remercie l'ensemble du personnel communal pour leur investissement au service du bien public.

Je suis heureux de saluer celles et ceux qui, par l'engagement et le bénévolat, contribuent au dynamisme de notre commune, tout au long de l'année. Que ce soit dans le domaine culturel et artistique, dans le domaine environnemental, dans le domaine sportif et dans le domaine patriotique. A toutes les associations, conduites par leur présidente ou leur président, assistés de leurs bureaux et avec leurs nombreux adhérents, j'exprime ma gratitude et mes remerciements. L'accueil et les activités que vous offrez sont de qualité et appréciés de tous. Et une pensée toute particulière aux bénévoles de la bibliothèque.

Ils participent au fonctionnement d'un service public, qui, sans eux, n'aurait pas cette qualité.... Merci.

Par-dessus tout, en ce début de l'année 2018, je formule, pour nous tous, des vœux de fraternité.

Notre collectif, notre « commun », appelle de la part de chacun, respect, tolérance, concessions mutuelles, bon sens et confiance.

Chaque année nouvelle est un pas vers l'avenir.

L'année 2017 a vécu son lot de changements et de remise en cause, tant au plan mondial qu'au plan national. Sur la scène internationale, je ne saurais énumérer tous ces changements, tant il y en a eu. Je mentionnerai, toutefois : l'élection de Donald TRUMP, le BREXIT, les élections en Catalogne... autant d'évènements qui modifient en profondeur nos repères.

Au plan national, est-il besoin que je souligne la surprise « Emmanuel Macron » ? Oui, le monde est en train de changer.

Les crises, au sens de « moments cruciaux » dans l'Histoire, se succèdent, et apportent leurs bouleversements.

L'ère industrielle laisse progressivement la place à une nouvelle ère où l'information, la mémoire et les nouveaux savoirs technologiques, sont désormais, au cœur de tous les enjeux sociétaux.

Le rapport au travail se modifie en profondeur. Dans ce monde changeant il nous faut nous adapter et évoluer. Prendre en compte le court terme et le long terme, affronter la complexité du réel. Et pour ne pas subir ces changements, le mieux est d'agir de manière proactive, d'anticiper. Avec le risque de se tromper. Tout responsable, et les conseillers municipaux n'y échappent pas, se trouvent confrontés, tant aux questions qui se posent, qu'aux réponses à y apporter.

Cet état d'esprit est un choix de notre part. Il nous faut apprendre à compter avec ces paramètres nouveaux. Mon vœu, et celui des élus, est d'accompagner la commune dans cette formidable évolution en cours.

Parmi ces évolutions, on note pour les territoires une collaboration de plus en plus renforcée des communes, en s'appuyant en particulier sur les intercommunalités, pour nous, il s'agit de **Vallons de Haute Bretagne Communauté – VHBC**.



Dans cette évolution du fonctionnement des territoires, il existe deux visions sur **le rôle des intercommunalités**.

La première est qu'une intercommunalité à vocation à supplanter les communes, à prendre progressivement leur place, au motif que la massification produira forcément des économies d'échelle.

Cette vision intégratrice, je la réfute. La massification n'a jamais été un gage d'économie d'échelle. Parfois, c'est le cas, et parfois, c'est exactement le contraire qui se produit. Par ailleurs, les communes ne sont pas des entreprises. En les faisant disparaître, on ne fait pas disparaître en même temps les populations qui y vivent, et qui ont des besoins en matière de services.



# LA VIE MUNICIPALE

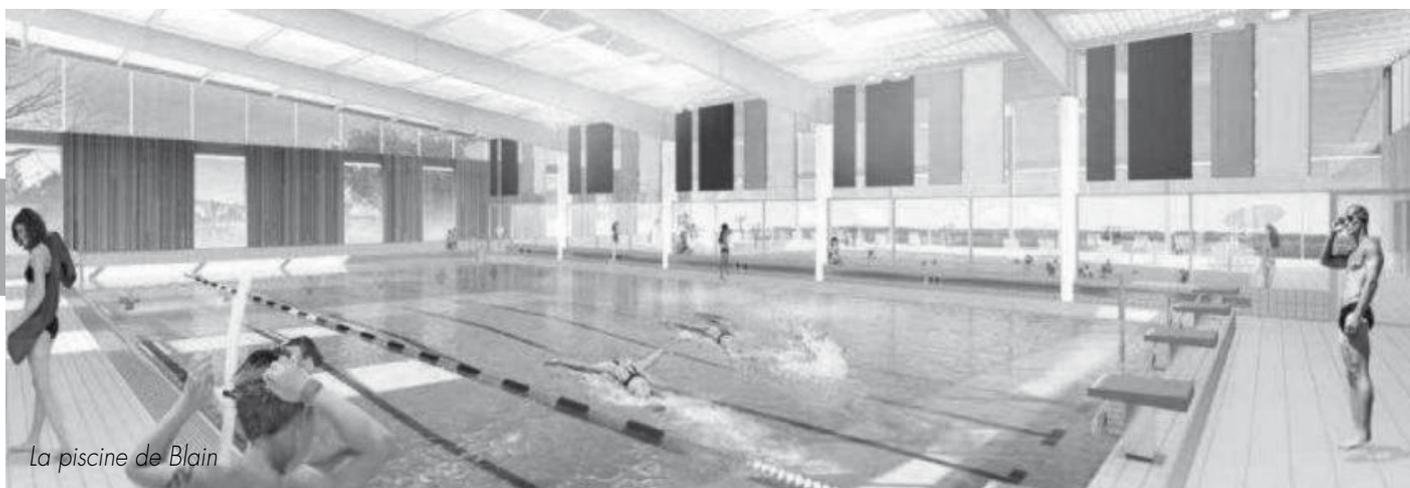
La seconde vision est qu'une intercommunalité est un socle coopératif sur lequel s'appuie les communes pour effectuer d'une manière cohérente, des actions, que seules elles ne pourraient pas mener ou mèneraient moins bien, et j'ajouterais, dans un esprit de solidarité.

Les actions de mutualisation sont alors librement effectuées, avec comme objectif, soit une meilleure efficacité en matière de coût, soit un meilleur service rendu, soit les deux à la fois.

Ces deux visions, qui parfois s'opposent, s'inscrivent dans les profonds changements que je citais tout à l'heure. Elles sont un des enjeux territoriaux des années à venir. Vous l'aurez compris, je m'inscris plus sur **le socle coopératif**, qu'intégrateur.

C'est d'ailleurs, dans cet esprit coopératif que notre communauté de communes a réussi à trouver un accord entre les sept communes de l'ancien canton de Guichen, dont Lassy fait partie, pour participer financièrement à la construction de la **piscine communautaire à Guichen**. Ce très ancien projet n'a pu trouver son financement, que parce que ces communes ont su faire preuve d'esprit de coopération.

Cette piscine d'un montant estimé entre 7,5 et 8,5 millions d'euros, sera ainsi financée à environ 40 % par les communes participantes, d'une part sur leurs fonds propres, et d'autre part, sur le fléchage de tous les fonds départementaux auxquelles elles peuvent prétendre, à travers le contrat de territoire.



La piscine de Blain

Crédit photo BBM

Comme il est d'usage, au cours de ce moment convivial, je souhaite faire avec vous une **rétrospective sur Lassy 2017**.

Toujours avec cet esprit de coopération, je vous l'annonçais l'année dernière, **la révision du PLU se poursuit**, en synergie avec les communes de Baulon, Guignen, Bourg des comptes, Saint Senoux et Guichen.

Le plan d'aménagement et de développement durable, le PADD, a été établi par la commission communale en charge de ce dossier, et présenté au conseil municipal au mois de décembre dernier, qui l'a approuvé.

La présentation aux partenaires externes, services de l'état, la chambre d'agriculture, la chambre des métiers, la chambre de commerce et d'industrie, le syndicat de SCOT, les communes adjacentes, la région, le département, et j'en oublie sans doute, vont être effectuées dans les deux mois qui viennent.

Ensuite, la commission devra se pencher sur la rédaction du règlement. Une présentation aux lasséens aura lieu avant les vacances d'été, et suite à l'enquête publique, le nouveau PLU pourrait être approuvé, vers la fin de l'année.

Toujours en matière d'urbanisme, **les lotissements des Chettes et de la Martinière**, en face de l'église, **continuent à se remplir**.

La commission travaux et aménagement a travaillé en 2017 sur **la réfection de la rue de la Vallée**, et sur la **continuité piétonne rue de la Croix Saint Michel**. C'est Monsieur François le Merlus, adjoint en charge des travaux, qui suit la réalisation. Ils devraient être complètement achevés au mois d'avril, pour des questions de météo.

Toujours en matière de travaux, et suite à des mois d'essai, la commission travaux et aménagements a défini **le système de chicanes à mettre en œuvre sur l'entrée de bourg en provenance de Guignen**. Les services techniques de la Commune, sous la supervision de Monsieur François le Merlus ont installé ces chicanes, qui semblent donner satisfaction.

Enfin, sur les propositions de Monsieur Gérard Legeay, conseiller délégué, des travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ont été effectués. Je citerai en particulier **la rampe sur le côté de l'église**, qui n'est pas encore terminée, notamment pour la rendre moins visible.

# LA VIE MUNICIPALE

A la rentrée 2017, **la neuvième classe a été confirmée**. Sur proposition de la commission scolaire, et sous la supervision de Monsieur Jean Yves Bourdevere, adjoint en charge des affaires scolaires, cette neuvième classe a été entièrement équipée de matériel neuf. Par ailleurs, **toutes les classes primaires sont désormais pourvues de tableaux numériques**. Et Monsieur Jean Yves Bourdevere en a profité pour faire renforcer le câblage informatique de l'école, et supprimer toutes les connectivités de type wifi.

Dans le cadre de la culture et de la jeunesse, Madame Véronique Le Duc, adjointe en charges de ces thématiques, a renforcé ces deux fonctions. Concernant **la jeunesse**, avec Camille, notre animateur, beaucoup d'actions ont eu lieu, et **ce service est désormais reconnu par les jeunes**.

Dans le cadre de la lecture publique, en coopération avec Madame Chantal Le Bris, conseillère déléguée, avec Louise, notre bibliothécaire, et avec l'équipe de bénévoles, **la médiathèque a pris un nouvel essor, et propose de plus en plus de rendez-vous thématiques**.

En 2017, **le City stade** a été construit, et le plateau entièrement rénové. C'est Monsieur Franck Noël, 1<sup>er</sup> adjoint, qui avait fait cette proposition, qui l'a présentée à la commission travaux et au conseil municipal, et qui en a piloté tout le processus de mise en œuvre. Et bien sûr, en respectant les enveloppes financières votées, d'autant plus que c'est Monsieur Franck Noël, en collaboration avec Monsieur Rivière, notre secrétaire général, qui tiennent les comptes communaux.



**Pour 2018,**

Les commissions municipales auront à se prononcer sur la poursuite des travaux d'accessibilité, j'ai parlé à l'instant de la rampe de l'église.

Pour l'espace sportif, avec Monsieur Olivier Soutif, délégué aux sports, il sera proposé aux commissions d'étudier **la mise en herbe du terrain stabilisé**, puisque, suite à l'interdiction de l'utilisation de produits herbicides, les services rencontrent beaucoup de difficultés pour maintenir ce terrain en stabilisé.

En matière d'urbanisme, il sera proposé à la commission travaux et aménagements, de **se pencher sur un nouveau lotissement**, sur la route menant à Goven, derrière l'ancienne ferme de Monsieur et Madame Guillemé.

Toujours pour la commission travaux et aménagements, et sous la supervision de Monsieur Franck Noël, qui est en plus délégué au syndicat des énergies, une **étude** spécifique sur les candélabres sera menée, en vue du **changement des têtes d'éclairage par un système à faible consommation d'énergie**.

Pour le PLU, je l'ai évoqué tout à l'heure, la commission thématique va devoir élaborer, en collaboration avec le bureau d'étude, le nouveau règlement, en harmonie avec les communes voisines.

Concernant **les rythmes scolaires**, après avoir consulté les parents d'élèves, les enseignants, et après en avoir débattu en conseil d'école et au conseil municipal, il a été décidé de proposer à l'inspection de l'éducation nationale, de repasser les rythmes scolaires, à 4 jours. Si les services de l'état donnent leur accord, la classe du mercredi sera supprimée, ainsi que les temps d'activités péri scolaires, les TAP. Monsieur Jean Yves Bourdevere aura donc la tâche d'effectuer la transition en particulier pour le mercredi. Des contacts sont déjà pris entre la Municipalité et le centre de loisirs des Bruyères, avec lequel nous sommes sous contrat, et des 1<sup>ères</sup> propositions nous ont été faites.

# LA VIE MUNICIPALE



Pour cette année, les élus municipaux ont prévu d'engager **la rénovation globale de la salle des fêtes.**

Dès la semaine prochaine, je proposerai au bureau municipal de lancer les réflexions, au sein de la commission travaux et aménagements, en élargissant cette dernière aux conseillers municipaux qui le souhaitent.

**Cette rénovation devrait concerner l'extérieur et l'intérieur** du bâtiment. L'objectif est de définir les orientations pour la fin du mois de février, afin d'être en mesure de lancer une consultation d'architecte au courant du mois de mars.

Enfin, **concernant la médiathèque;** Louise, notre bibliothécaire est mutée sur sa demande à Bain-sur-Oust, une commune de 3500 habitants et de plus cela rapproche Louise de son domicile. Madame Véronique Le Duc et Madame Chantal le Bris ont donc lancé une procédure de recrutement, et ont retenu **Madame Chann Lavigne**, à qui je souhaite la bienvenue.

Voilà, vous voyez que l'année 2018 devrait être assez dense. J'espère que la plupart des objectifs seront tenus.

Je vous renouvelle mes vœux pour cette nouvelle année, une année de bonheur pour vous tous, du bonheur à tous les âges, du bonheur dans tous les quartiers, un bonheur partagé.

Bonne Année 2018 !



## Comptes rendus des conseils municipaux

Nous vous rappelons que les comptes rendus complets des réunions sont disponibles à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la commune : <http://www.lassy35.fr/>

### Séance du conseil municipal du 8 décembre 2017

#### • VOIRIE- FINANCES : CONTRAT DE FOURRIERE ANIMALE AVEC CHENIL SERVICE

CHENIL SERVICE assure sur la commune de LASSY les missions de service public relatives à l'interdiction de divagation des animaux par capture 24h/24h et 7j/7j, ainsi que l'exploitation de la fourrière animale.

Lors de sa séance de Conseil Municipal du 31 octobre 2013, la commune avait choisie de travailler avec la société S.A. CHENIL SERVICE. Le contrat de capture et de gestion de fourrière animale arrive à échéance au 31 décembre 2017.

# LA VIE MUNICIPALE

Étant satisfait de la prestation accomplie jusqu'à présent, il est proposé la passation d'un nouveau contrat avec la société CHENIL-SERVICE sur les bases suivantes :

- prix annuel forfaitaire de 0,793 € H.T. par an et par habitant (pop. totale INSEE), soit 1 260.08 € HT ;
- durée du contrat : 1 an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, pouvant être renouvelé 3 fois par reconduction express sans que sa durée totale n'excède quatre années.

Le bureau municipal réuni le 4 novembre 2017 a émis un avis favorable. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé d'accepter la passation d'un contrat avec CHENIL SERVICE dans les termes précités.

## • SUBVENTIONS.– FINANCES : DEMANDE DE RECETTES D'AMENDE DE POLICE POUR DES TRAVAUX RUE DE LA CROIX ST MICHEL

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la répartition du produit des amendes de police est réglementée par les articles R 2334-10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) Le produit des amendes de police relatives à la circulation routière est partagé, proportionnellement au nombre des contraventions à la police de la circulation dressées sur leur territoire respectif au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle est faite la répartition.

La répartition est faite par le conseil général qui arrête la liste des bénéficiaires et le montant des attributions à leur verser (article R 2334-11). En application des articles R 2334-10 et 2334-11, les sommes allouées seront utilisées au financement de projets d'aménagement suivants :

- Aires d'arrêt de bus sur tous types de voies en agglomération et sur voies communales, hors agglomération. (Les abribus sont exclus de ce dispositif) ;
- Plans de circulation concernant l'ensemble de l'agglomération (études et travaux) ;
- Parcs de stationnement en dehors des voies de circulation (en site propre) ;
- Feux de signalisation tricolores aux carrefours ;
- Signalisation des passages piétons, hors renouvellement ;
- Aménagements de sécurité sur voirie ;
- Aménagements piétonniers protégés le long des voies de circulation ;
- Pistes cyclables protégées le long des voies de circulation.

Concernant la commune de Lassy, les travaux d'aménagements de la rue de la Croix St Michel peuvent être éligibles à cette subvention. Il est proposé de solliciter auprès du Conseil Général une subvention au titre des recettes des amendes de police pour les travaux dont le montant s'élève à 45 272.20€ HT.

Le Conseil Municipal a décidé de solliciter une subvention du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine au titre des recettes des amendes de police pour des travaux de sécurité rue de la Croix St Michel pour un montant de travaux à 45 272.20€ HT.

## • ENVIRONNEMENT.– ENVIRONNEMENT : INVENTAIRE DES COURS D'EAU

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), l'Institut d'Aménagement de la Vilaine vient de réaliser un inventaire des cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant, conforme à un cahier des charges validé par la Commission Locale de l'Eau et l'IGN.

Par souci de cohérence, l'inventaire a été fait à l'échelle du bassin hydrographique de la Vilaine en concertation avec le groupe de travail communal. Cet inventaire a été effectué à partir de critères techniques de terrain et d'une démarche locale participative. Le Conseil Municipal valide les résultats de l'inventaire des cours d'eau sur la commune de LASSY et entérine l'intégration de cet inventaire dans le Plan Local d'Urbanisme, actuellement en révision, afin de se conformer avec l'arrêté inter préfectoral portant approbation du SAGE du bassin de la Vilaine du 2 juillet 2015.

## • ACQUISITIONS – URBANISME : ACQUISITION DES PARCELLES ZA 793, ZA 411 ET ZA 412 RUE DE LA TOUCHETTE

Par délibération du 19 décembre 2002, le Conseil Municipal de Lassy avait autorisé l'acquisition auprès de M. et Mme HAREL des parcelles ZA 411 (187m<sup>2</sup>) et ZA 412 (13 m<sup>2</sup>) rue de la Touchette afin de conserver et d'améliorer le cheminement piéton à l'intérieur du secteur de la Touchette. Cette décision n'ayant jamais été appliquée, il convient donc de délibérer à nouveau afin de régulariser la situation.

Par ailleurs, il est proposé d'acquérir la parcelle ZA 793 afin de permettre l'élargissement du cheminement piétonnier situé allée des Chênes. L'acquisition de ces parcelles se fait à titre gratuit. Les frais d'acte, pour l'acquisition de ces 3 parcelles, s'élèvent à 150€, à la charge de la commune de LASSY. Ces parcelles seront intégrées dans le domaine privé de la commune. Le bureau municipal réuni le 1<sup>er</sup> décembre 2017 a émis un avis favorable.

Le conseil municipal décide d'accepter l'acquisition à titre gratuit des parcelles ZA 411, ZA 412 et ZA 793, d'intégrer ces parcelles dans le domaine privé de la commune et de confier la signature de l'acte à Maître Crochu - Mehouas (le Rheu).

# LA VIE MUNICIPALE

## • ACQUISITIONS.– URBANISME : ACQUISITION DES PARCELLES ZH 317 ET ZH 314 AUX LANDES DE CANUT

M. le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'acquisition, à titre gratuit, des parcelles ZH 317 (12 m<sup>2</sup>) et ZH 314 (35 m<sup>2</sup>) situées aux Landes de Canut afin de permettre la réalisation d'un projet immobilier dans de bonnes conditions.

L'acquisition de ces parcelles se fait à titre gratuit. L'acte de vente prévoit que la commune ne fasse ni présentement ni à l'avenir, d'aménagements particuliers ni aucun entretien sur les parcelles communales ZH 314 et ZH 317.

Ces travaux resteront à la charge des propriétaires des parcelles ZH 311 et ZH 312. Les frais d'acte, pour l'acquisition de ces 2 parcelles, sont pris en charge par les propriétaires des parcelles ZH 311 et ZH 312.

Ces parcelles seront intégrées dans le domaine privé de la commune. Le bureau municipal réuni le 1er décembre 2017 a émis un avis favorable. Le conseil municipal décide d'accepter l'acquisition à titre gratuit des parcelles ZH 314 et ZH 317 et d'intégrer ces parcelles dans le domaine privé de la commune.

## • DOCUMENTS D'URBANISME.– URBANISME : DEBAT ET APPROBATION DU PADD

Par délibération n° 16-67 en date du 22 novembre 2016, le Conseil Municipal a prescrit la mise en révision générale du Plan Local d'urbanisme (PLU) et a défini les modalités de la concertation. L'article L 151-2 du Code de l'Urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) Selon l'article L151-5 du Code de l'Urbanisme, ce PADD définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

### Ce document répond à plusieurs objectifs :

- Il fixe l'économie générale du PLU et exprime donc l'intérêt général.
- Il est une pièce indispensable du dossier final, dont la réalisation est préalable au projet de PLU ou à sa révision et qui doit justifier le plan de zonage et le règlement d'urbanisme, par des enjeux de développement et des orientations d'aménagements.

L'article L 153-12 du Code de l'Urbanisme stipule notamment « (...) qu'un débat ait lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du PADD (...) au plus tard 2 mois avant l'examen du projet du PLU ».

Le projet de PADD de la Commune, annexé à la délibération, peut se résumer ainsi :

- assurer le renouvellement démographique
- organiser et recentrer le développement urbain
- préserver l'identité du territoire et son cadre de vie

Le PADD doit s'inscrire dans une perspective de développement durable et répondre aux principes de la loi SRU (voir article L 101-2 du Code de l'Urbanisme).

Ainsi, le développement de Lassy pour les 15 prochaines années s'articule autour des enjeux suivants

- Accueil de 435 habitants supplémentaires pour atteindre 2 170 habitants à l'horizon 2033.
- Favoriser la mixité sociale au sein des futures opérations en incitant à la réalisation de logements sociaux
- Conforter la vitalité du centre bourg avec l'optimisation du foncier disponible au sein de l'enveloppe urbaine : 15 hectares ont été identifiés pour assurer le développement urbain, sur une base de consommation foncière de 15 logements à l'hectare.
- Délimiter des secteurs d'extensions permettant de rééquilibrer le bourg sur sa partie Est – Renforcer les pôles d'équipements avec la création à moyen terme d'une salle de sports, la réalisation d'une salle des fêtes et l'extension du cimetière à long terme
- Conforter les commerces et services de proximité existants
- Mettre fin à la dispersion de l'habitat au sein de l'espace rural, avec la fin de la constructibilité dans l'espace rural
- Limiter la consommation des espaces agricoles et naturels
- Soutenir la dynamique agricole
- Identifier et préserver le réseau écologique avec la prise en compte de la trame verte et bleue
- Maintenir la diversité des paysages et assurer l'insertion des espaces de développement
- Préserver et valoriser le patrimoine bâti
- Apaiser les déplacements motorisés et favoriser les mobilités douces

# LA VIE MUNICIPALE

La commission urbanisme a étudié le PADD le 20 novembre 2017. La commission communale PLU a étudié le PADD le 27 novembre 2017. Après cet exposé, les conseillers municipaux estiment être suffisamment informés et éclairés pour autoriser le Maire et la commission PLU à poursuivre la révision du PLU dans le sens des orientations définies par le PADD.

## • INTERCOMMUNALITE : PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA PISCINE INTERCOMMUNALE

Lors de sa séance du 8 novembre 2017, le conseil communautaire de VHBC a pris une délibération pour s'engager sur l'investissement d'une piscine intercommunale sur la commune de Guichen. Le montant de cet investissement est évalué entre 7,4 millions d'€ et 8,4 millions d'€ HT.

### Présentation générale :

Le projet d'une piscine sur la commune de Guichen est un très ancien projet dont la réalisation n'a jusqu'à présent pas pu se réaliser, essentiellement pour des raisons de financements.

Par ailleurs, l'essentiel des investissements d'équipements de l'ancienne communauté de communes (ACSOR), à travers la dotation annuelle, et le contrat de territoire, étaient dirigées vers les communes membres, afin de leur permettre de s'équiper en structures publiques (salles de sport, bibliothèques, espace enfance, ...). Cette politique a permis ainsi d'accueillir les populations nouvelles, avec un bon tissu d'équipements publics, répartis sur le territoire des ex communes d'ACSOR.

C'est dans le cadre du développement du territoire qu'il est nécessaire aujourd'hui de se doter d'un équipement aquatique, qui sera l'un des facteurs de déclenchement de la décision d'installation des ménages.

Par ailleurs, la commune de Guichen s'est proposée pour accueillir un lycée. Ce nouvel établissement scolaire sera un élément puissant pour la prospérité de nos communes. La présence d'une piscine, sans être un élément décisif, présentera un atout indéniable ; le territoire disposant alors d'un large spectre d'équipements.

### Financement :

Le financement d'un tel équipement doit faire l'objet d'un plan de financement particulier, exogène au budget de VHBC, qui ne peut pas supporter ce montant d'investissement.

C'est la raison pour laquelle les communes de Guichen, Guignen, Goven, Baulon, Lassy, Bourg des Comptes et Saint Senoux sont sollicitées pour participer au financement de l'investissement, dans la fourchette de 1,8 à 2,25 millions d'€, et réparti de la manière suivante :

\* Pour la commune de Guichen : 1,2 à 1,5 millions d'€

\* Pour les autres communes, 50 % de la participation de Guichen, soit : 0,6 à 0,75 millions d'€

La répartition entre les communes autres que Guichen est effectuée selon les critères suivants :

- La population
- La distance par rapport à Guichen
- Les recettes réelles de la Commune (par habitant), corrigé de l'effort fiscal

Hypothèse basse				Hypothèse haute			
	Population brute	Participation en €	Ratio/Hab en €		Population brute	Participation en €	Ratio/Hab en €
Baulon	2072	74 983,80	36,19	Baulon	2072	93 729,75	45,24
Bourg des comptes	3170	112 488,15	35,49	Bourg des comptes	3170	140 610,18	44,36
Goven	4443	164 202,35	36,96	Goven	4443	205 252,93	46,20
Guichen	0	0,00	188,56	Guichen	0	0,00	188,56
Guignen	3614	131 981,06	36,52	Guignen	3614	164 976,33	45,65
Lassy	1470	52 389,56	35,64	Lassy	1470	65 486,96	44,55
Saint-Senoux	1781	63 955,08	35,91	Saint-Senoux	1781	79 943,85	44,89

### Appel de fonds

Pour les communes autres que Guichen, l'appel de fonds pourrait intervenir à partir de l'année 2019 ou 2020, dès la liquidation des premières factures liées aux travaux.

L'étalement des paiements s'effectuerait sur 3 années. Pour la commune de Guichen, l'étalement des paiements s'effectuerait sur 4 à 5 années (à préciser lors de la connaissance fine des éléments financiers, et en particulier des subventions). Concernant la commune de Guichen, l'appel de fond pourrait intervenir dès la liquidation des factures liées aux études.

Enfin, il est précisé que les communes concernées consacrent l'intégralité de l'enveloppe du contrat de territoire au projet piscine, soit environ 1,2 M€. Ce qui porte les participations directes ou indirectes des commune à 3,0M€ ; 3,45M€.

# LA VIE MUNICIPALE

On notera qu'un dossier dont sont issus les éléments ci-dessus, et appelé « Dossier programme – Financement piscine (DP-PF) », a été élaboré par VHBC, et a été communiqué aux municipalités.

Après cet exposé, il est proposé à la Commune de s'engager à participer au financement de l'investissement de la piscine intercommunale projetée sur la commune de Guichen, à hauteur des sommes inscrites dans les tableaux et suivant les modalités décrites, ci-dessus. Le Conseil Municipal décide de participer au financement de l'investissement de la piscine intercommunale projetée sur la Commune de Guichen, d'accepter le niveau de sa participation conformément aux tableaux présentés et d'accepter les modalités d'appel de fonds.

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2018

### • **ENSEIGNEMENT.– EDUCATION : AVIS SUR LES RYTHMES SCOLAIRES POUR LA RENTREE 2018-2019**

L'article D 521-10 du Code de l'Éducation stipule que la semaine scolaire comporte pour tous les élèves 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées.

Le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 permet de déroger à cette règle en ouvrant la possibilité de modifier l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et primaires dans le sens d'une répartition des heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours uniquement.

L'inspection académique a adressé aux communes volontaires un dossier de demande de modification d'horaires, avec notamment l'obligation de consulter le Conseil d'École.

Les parents d'élèves, sollicités par un questionnaire élaboré par leurs représentants au Conseil d'École, ont majoritairement souhaité le retour à la semaine de 4 jours.

Le Conseil d'École, composé des enseignants, des représentants des parents et de la municipalité, s'est réuni le 12 décembre 2017 et a voté également pour un retour à la semaine de 4 jours (15 voix pour et 5 voix pour le maintien à 4.5 jours).

Au vu de ces résultats, il est proposé au Conseil Municipal de suivre l'avis des parents d'élèves et du Conseil d'École concernant le retour de la semaine à 4 jours. L'emploi du temps scolaire proposé est le suivant :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin	9 h – 12 h			
Après midi	13 h 30 – 16 h 30			

Le Conseil Municipal décide de demander à l'inspection académique une modification des horaires de l'école publique à compter de la rentrée scolaire 2018-2019 selon les éléments ci-dessus.

### • **SUBVENTIONS.– ENFANCE : CONVENTION 2018-2020 AVEC L'ASSOCIATION LOISIRS ET CULTURE**

Par délibération du 30 avril 2010, le conseil municipal a autorisé la passation d'une convention de partenariat avec l'Association « Loisirs et Culture » afin de permettre aux enfants de Lassy de fréquenter l'Accueil de loisirs "Les Bruyères".

L'association Loisirs et Culture assure une mission d'animation en mettant en œuvre l'organisation, l'animation et le fonctionnement d'un accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 14 ans.

Cette mission est actuellement effectuée durant toutes les périodes de vacances scolaires (au centre à Bréal sous Montfort) et les mercredis après midi (sur la commune de Baulon).

Pour le mercredi, en cas de retour à la semaine de 4 jours, la convention propose, à partir de septembre 2018 :

– La mise en place d'une garderie à Lassy le mercredi matin entre 7h30 et 8h30 et le mercredi soir entre 17h30 et 18h30 dans des locaux mis à disposition par la commune ;

– un transport pour emmener les enfants le matin vers le centre des Bruyères puis les ramener le soir à Lassy.

La convention prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de 3 ans. Le montant de la participation demandé à la commune de Lassy pour l'année 2018 s'élève à la somme de 25 103.35 € (contre 27 745 € pour l'année 2017) soit une baisse de 2600 environ €.

Cette baisse s'explique par une modification du mode de calcul de la participation des différentes collectivités à l'association Loisirs et Culture. Le bureau municipal réuni le 5 janvier 2018 a émis un avis favorable à cette convention.

Considérant l'intérêt pour les familles de disposer d'un tel centre de proximité, Le Conseil Municipal décide d'accepter les termes de la convention de partenariat.

# LA VIE CULTURELLE



**Louise Sebillet,**  
notre ancienne  
médiathécaire,  
nous parle  
de son métier.

## La Médiathèque de Lassy

### Découvrons son fonctionnement

> La médiathèque de Lassy, c'est plus de 400 adhérents et 5000 documents. Mais que se cache-t-il derrière ces éléments ?

#### Un métier polyvalent

D'Août 2016 à Février 2018, Louise Sebillet était médiathécaire à Lassy. Avant de nous quitter elle a souhaité parler de son métier à la médiathèque aidée au quotidien par une solide équipe d'une dizaine de bénévoles. « **Sans eux, tout le travail effectué ne pourrait pas être fait!** » Le travail? Contrairement à de nombreuses idées reçues, le travail de bibliothécaire n'est pas seulement de lire et de ranger des livres. « **En fait, je ne lis que pendant mon temps libre, comme tout le monde, sourit Louise. Quand j'ai commencé à travailler dans ce milieu, j'ai été étonnée de la polyvalence de ce métier.** »

#### Les enfants

Louise Sebillet travaille beaucoup avec les enfants : Séances de lecture pour les petits, TAP, accueil de classes rythment ses semaines ou ses mois. « **A Lassy, j'y passe beaucoup de temps puisqu'il faut préparer chacune de ses activités, trouver les idées, acheter le matériel s'il y a du bricolage, choisir les bons livres, s'entraîner à les lire...** ».

Chantal  
aux prêts



#### Un budget de 7000€

Louise gère, en concertation avec les élus, un « beau » budget de 7000€, dont 3500€ pour les livres. « **Je commande auprès de libraires à Bruz mais aussi auprès de certaines maisons d'édition pour les documents spécifiques comme les livres en gros caractère. C'est le côté que je préfère dans mon poste ! Il faut être vigilant sur les nombreuses sorties littéraires mais je consulte beaucoup de blogs littéraires à titre personnel. Les libraires sont aussi là pour nous aider.** » Le reste du budget sert aux DVDs, jeux vidéos, animations, abonnements, tablettes, etc. « **Parfois, certains produits sont chers. Un DVD par exemple peut nous coûter entre 40 et 80€ puisque nous payons les droits de prêts. La législation n'est pas la même que pour les particuliers.** »

#### Travail autour du livre...

Un livre met en moyenne une demi-heure à être mis en rayon. Une fois acheté, il faut lui donner une côte (un numéro ou une série de lettres que chaque bibliothèque attribue pour le classement du livre), le cataloguer dans le logiciel (c'est-à-dire établir une sorte de carte d'identité du livre sur l'ordinateur), l'équiper (le couvrir, mettre une « charnière » pour consolider les pages, mettre un code barre, une étiquette de la côte, une icône) puis le mettre en rayon. « **C'est sur ce point que les bénévoles m'aident beaucoup pour l'équipement notamment.** »

Le travail sur une revue est moins long puisqu'il n'y a pas la partie équipement. Il suffit de la bulletiner (c'est-à-dire l'informatiser). Une fois sur le logiciel, il

Madeleine  
à la braderie



Françoise  
au rangement



Christine  
au rangement



faut néanmoins la « dépouiller », c'est-à-dire référencer les sujets et articles qu'elle contient. Cela permet d'avoir un catalogue en ligne complet. Lorsque qu'un adhérent demande un document sur un sujet, il sera ainsi plus facile de l'orienter.

### ... et du numérique

La même chose est nécessaire pour les DVD et les jeux vidéo. *« Pour les DVD, l'équipement n'est pas nécessaire mais il faut les mettre dans des pochettes séparées. Cela évite les vols. Parfois, les usagers nous signalent des DVD abimés. Il faut les envoyer dans une entreprise qui fait du resurfaçage, c'est-à-dire qu'ils enlèvent les micros rayures sur le DVD. »* A la médiathèque, les usagers peuvent aussi profiter de 7 ordinateurs et 4 tablettes. Il est également nécessaire de les mettre régulièrement à jour, notamment en sélectionnant des applications pour les enfants. *« Heureusement, là aussi, les bénévoles me sont d'une aide précieuse. »*

Depuis avril 2017, Louise a également mis en place 2 liseuses en prêt. Il a fallu préalablement constituer des petites valisettes avec une charte de prêt mais aussi choisir les ouvrages qui figureraient sur chaque liseuse, créer des « fantômes ». Ce sont de petits intercalaires qui sont glissés au côté des livres dans les rayons. Cela permet de repérer le fichier numérique physiquement.

Catherine à la préparation de la braderie



### Quelques tâches purement administratives

Régulièrement, Louise Sebillet doit gérer les retards de livres en envoyant des courriers, des mails, en assurant un suivi. *« C'est la tâche que j'aime le moins dans mon métier mais c'est nécessaire pour que les livres puissent tourner entre tous les adhérents. »* Elle effectue également des statistiques de fréquentations pour le ministère de la Culture ainsi que pour la mairie. Chaque facture de livres est aussi déclarée à La Sofia, un organisme qui œuvre pour la perception du droit d'auteur. Enfin, Louise doit régulièrement emmener l'argent des adhésions au Trésor Public.

### Un travail en cohésion avec la Médiathèque départementale et avec Vallons de Haute Bretagne Communauté (VHBC)

La Médiathèque départementale d'Ille et Vilaine prête plus de 1000 documents à la médiathèque de Lassy. *« Les documents doivent tourner dans toutes les médiathèques d'Ille et Vilaine »,* explique Louise. Chaque semaine, Louise prépare la « navette ». La MDIV lui indique les livres à rendre. Camille, l'animateur jeunesse, les emmène à

Chantal à la braderie



Guichen où une collègue de la MDIV les récupère. En échange elle reçoit les livres qu'elle a commandés. Une fois par an, l'équipe de la médiathèque se rend directement à l'antenne de la MDIV à Pipriac pour rendre plus d'une centaine de livres et de DVD et procéder à un gros échange.

Chaque mois, ont également lieu des réunions avec le nouveau réseau de VHBC qui compte maintenant 15 communes. *« Le travail a été important avec l'agrandissement de la communauté de communes pour mettre en place un nouveau logiciel commun à toutes les médiathèques, ou faire des animations en commun entre autres. Heureusement, une personne coordinatrice du réseau a été engagée. »* C'est ainsi que les Lasséens peuvent emprunter des ouvrages avec la même carte dans les 15 communes.

### Travail avec les bénévoles

Les bénévoles assurent de nombreuses permanences. *« J'essaie d'être présente en même temps pendant les permanences car un bénévole ne remplace pas un salarié. Son rôle consiste à l'assister. J'ai la chance de pouvoir compter sur une équipe dont la présence est très précieuse : lorsqu'ils font du rangement par exemple, je peux travailler sur d'autres tâches plus administratives. »* Grâce à leur investissement, la médiathèque est ouverte un peu plus de 12h

Françoise à la broderie



Un nouveau visage à la médiathèque : bienvenue à Chann notre nouvelle bibliothécaire.



Christine aux Arts2rues 2017

Départ de Louise

Louise Sebillet, en poste à la médiathèque de Lassy depuis le 23 août 2016, a quitté la commune le 8 février 2018. Par choix personnel, elle rejoint la médiathèque de Bains-sur-Oust, à côté de Redon se rapprochant ainsi de son domicile. C'est **Chann Lavigne** qui assure donc le poste de bibliothécaire aujourd'hui à Lassy. Âgée de 28 ans, Chann habite à Saint-Grégoire. Elle a d'abord été costumière et habilleuse à l'Opéra Garnier à Paris, au TNB à Rennes ou encore à Bordeaux. Passionnée de lecture et de la culture en général, elle s'est ensuite tournée vers le secteur des médiathèques. **« Je voulais être plus proche du public. C'est un milieu qui est à la fois culturel, créatif et social. C'est ce que j'aime »**, explique-t-elle.

Avant d'être recrutée à Lassy, Chann a travaillé à la médiathèque de Peillac, dans le Morbihan et aux Champs Libres à Rennes et a ainsi acquis de l'expérience dans différents champs de son métier. Elle se dit **« très heureuse de venir travailler à Lassy. Je suis à un moment de ma vie professionnelle où je souhaite me poser et m'investir dans un poste »** **« Je voulais être dans une petite commune pour avoir un rapport privilégié avec les habitants »**, explique-t-elle. La municipalité a permis à Chann d'arriver le mercredi 17 janvier dernier et ainsi d'avoir pu être doublée et informée par Louise jusqu'au 8 février. Elle a été présentée à l'équipe de bénévoles le samedi 20 janvier lors d'un repas, l'occasion également de souhaiter bon vent à Louise pour ses nouveaux projets. La municipalité a organisé une cérémonie de départ pour remercier Louise de son investissement au développement de la nouvelle médiathèque. C'est à cette occasion que Louise à son tour à remercier la « solide » équipe de bénévoles de Lassy de leur gentillesse, leur chaleur et leur dévouement, les Lasséens, ses collègues et autres acteurs du territoire avec qui elle a travaillé, pour leur accueil, leur soutien et les beaux projets menés ensemble. Nous tenons à souhaiter Bienvenue à Chann, et, chers lecteurs elle vous attend d'ores et déjà à la bibliothèque.



Chantal au rangement



par semaine. **« C'est une belle amplitude je pense. Dans la commune où je travaillais précédemment de la même taille que Lassy, elle n'était ouverte que de 8h. »** Voici les bénévoles en photos lors de leur permanence.

Chaque trimestre, Louise et les bénévoles se retrouvent pour discuter des changements dans la médiathèque ou des différentes animations à venir. Camille l'animatrice jeunesse collabore avec Louise et les bénévoles à des temps d'ouverture au public et à l'accueil des scolaires.

**Animations**

La médiathèque fait partie intégrante du pôle intergénérationnel, conçu pour être un troisième lieu, donc Louise essaie de programmer quelques animations pour faire vivre le lieu. **« A chaque mois**

**d'octobre, nous avons une thématique commune avec le réseau et de multiples animations autour. L'année passée, il y a également eu des partenariats avec des associations locales (Sourire malgache, Le Pont de Pierre), des animations réalisées avec des bénévoles (lectures en anglais, animations Kamishibai, conseils informatiques, initiation à la broderie, braderie) ou avec des artistes (spectacle de Noël). Certaines animations demandent parfois beaucoup de préparation mais voir le public satisfait, c'est l'essentiel. »**



Louise et Chann



L'équipe de la médiathèque, Chantal Lebris est absente sur la photo

# LA VIE CULTURELLE

**Du 29 septembre au 19 novembre a eu lieu la thématique "Entrez dans la légende" organisée par les Bibliothèques des Vallons.** A Lassy, trois animations ont été organisées par la médiathèque pendant cette période.

Tout d'abord, un atelier créatif était proposé par Stéphanie Hignou, sur la légende de la Cité d'Ys le mercredi 4 octobre. Une dizaine d'enfants a pu créer sa pierre légendaire à base d'argile et de peinture.



**Le vendredi 20 octobre, c'est la Cie Ici et ailleurs qui a rassemblé plus de 45 personnes avec le spectacle "Méli mélo autour de l'eau".** Ce spectacle était financé par VHBC.



## Médiathèque

La médiathèque ouvre ses portes :

**Mardi : 16 h 30 - 18 h**

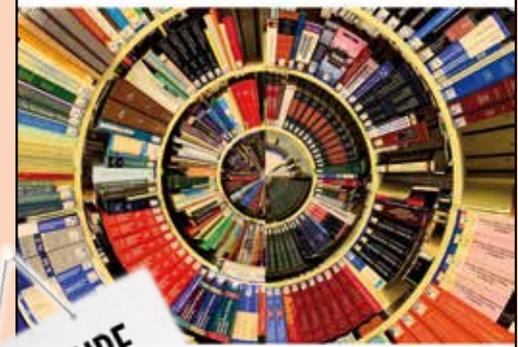
**Mercredi : 15 h - 18 h 30**

**Jeudi : 16 h - 18 h**

**Vendredi : 16 h 30 - 18 h**

**Samedi : 10 h - 12 h et 14 h - 16 h**

**Enfin, dimanche 29 octobre, Anthony Debray de la compagnie La ronde bleue faisait découvrir ou redécouvrir la Vallée du Canut à travers une balade contée.** Malgré un temps menaçant, 45 personnes ont pu écouter les histoires qui peuplent ce beau site naturel. Une centaine de personnes est donc entrée dans la légende à Lassy. Un beau succès pour cette édition qui succède à la thématique de la gourmandise, organisée à la même période l'an dernier."



**FERMETURE EXCEPTIONNELLE**

Bonjour,

veuillez noter que la médiathèque sera exceptionnellement fermée les **vendredis 2 et 9 mars.**

À bientôt à la médiathèque

# LA VIE MUNICIPALE

➔ suite de la page 10

## • ENVIRONNEMENT : ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT L'EXPLOITATION AGRICOLE ESLAN A GUIGNEN

Par arrêté du 24 novembre 2017, le Préfet d'Ille et Vilaine a ouvert une consultation du public sur un projet présenté par l'EARL ESLAN Nathalie et Auguste concernant la restructuration de l'élevage porcin à Guignen et la mise à jour du plan d'épandage. Cette consultation est organisée du 2 janvier 2018 au 30 janvier 2018.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce projet car le plan d'épandage comprend une parcelle (la ZK 90 à la Bosse-lais) située sur la commune. Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable à la demande présentée.

## • MARCHES PUBLICS.- TRAVAUX : AVENANT 1 POUR LES TRAVAUX RUE DE LA VALLEE

La commune de LASSY a engagé les travaux de réaménagement de la Rue de la Vallée et de la Rue Croix St Michel. Les travaux comportent un lot unique comprenant : Terrassements – Voirie - Assainissement EP –Signalisation.

Les travaux, après consultation, ont été attribués à l'entreprise SURCIN TP.

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'avenant n°1 au marché de l'entreprise SURCIN TP.

Le présent avenant a pour objet la suppression de prestations prévues initialement ainsi que la réalisation de prestations non prévues initialement mais rendues nécessaires au cours de l'exécution des travaux, soit principalement :

### Prestations supplémentaires

#### - pour la rue de la Vallée :

- Remplacement d'un pont cadre existant vétuste et endommagé en traversé de chaussée en bas de la rue de la Vallée ;
- Raccordement de 6 branchements eaux pluviales découverts lors du débroussaillage des fossés avant busage ;
- Création d'un caniveau en entrée de la parcelle 59 ;
- Remplacement de busages endommagés à l'angle de la rue de la Vallée et de la rue PM Josse ainsi qu'à l'angle de la rue Léon Piel avec la rue de la Vallée ;
- Mises aux normes PMR (surbaissé) d'un passage piétons existant au carrefour Rue de la Vallée/Rue PM Josse.

#### - pour la rue Croix St Michel :

- Raccordement de 7 branchements eaux pluviales découverts lors du débroussaillage des fossés avant busage.

### Prestations supprimées

#### - pour la rue de la Vallée :

- Suppression de l'aménagement prévu initialement en accès à la propriété FAUCHOUX ;
- Non réalisation du contrôle caméra.

#### - pour la rue Croix St Michel :

- Non réalisation du contrôle caméra.

Ces modifications et compléments entraînent une modification du marché en terme de montant et en terme de délai prolongé de 2 semaines. Compte tenu des prestations complémentaires énoncées ci-avant, l'avenant s'élève à 8 996,10€ HT soit 10 795,32€ TTC. Le marché passe donc ainsi de 138 172.60€ HT soit 165 807.12€ TTC à 147 168.70€ HT soit 176 602.44€ TTC, ce qui représente une augmentation de 6.51 %. Le Conseil Municipal décide d'accepter les termes de cet avenant.

## TRAVAUX DE VOIRIE

### • TRAVAUX RUE DE LA VALLÉE, RUE PIERRE MARIE JOSSE ET RUE DE LA CROIX ST MICHEL

La 1<sup>ère</sup> phase des travaux de voirie, réalisés rue de la Vallée et rue de la Croix St Michel par l'entreprise SURCIN TP, est achevée. Les cheminements piétonniers et trottoirs ainsi que le busage ont été réalisés.

La 2<sup>ème</sup> phase (réalisation du bicouche sur les trottoirs, bande de roulement rue de la Vallée) sera réalisée lorsque les conditions climatiques seront meilleures.

En attendant la réalisation de cette seconde phase, la rue de la Vallée reste interdite à la circulation sauf pour les riverains.

Rue Pierre Marie Josse installation de ralentisseurs afin de sécuriser la rue avec une vitesse à 30 km/heure.



# LA VIE MUNICIPALE

## L'URBANISME

### • RÉUNION PUBLIQUE PLU

Vendredi 9 février 2018, la commune a organisé une réunion publique concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme. Lors de cette réunion animée par le cabinet d'études Ouest'Am, le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) a été présenté à la vingtaine de personnes présentes.

Le PADD définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement de la commune à échéance 2035.

Les documents sont consultables en mairie de LASSY aux heures d'ouverture de la mairie et sur le site Internet communal.

### • TABLEAUX D'URBANISME

#### DECLARATIONS PREALABLES DEPOSEES EN MAIRIE - 2017

Numéro du DP	NOM	Adresse	Terrain concerné	Objet
03514917W0001	YSIMMO 35	18 allée du Ménissé 35580 LASSY	11 rue de la Touchette 35580 LASSY	Division
03514917W0002	HANRI Steven	4 sq René Vautier 35131 CHARTRES de BRETAGNE	10 bis rue de la Chevardière 35580 LASSY	Clôture
03514917W0004	DAVID Ugo	23 rue de la Croix St Michel 35580 LASSY	23 rue de la Croix St Michel 35580 LASSY	Abri de jardin
03514917W0005	DEGOUT Frédéric	164 route du Val 35580 LASSY	164 route du Val 35580 LASSY	Remplacement Verandas
03514917W0006	QUEDILLAC Tangui	7 bis rue Dom Morice 35000 RENNES	L'Aulai 35580 LASSY	Construction serres
03514917W0007	DANIEL Jean-Yves	6 rue Léon Piel 35580 LASSY	6 rue Léon Piel 35580 LASSY	Clôture
03514917W0008	BOISSEAU Nathalie	3 sq Léon Blum 35200 RENNES	37 rue de la Croix St Michel 35580 LASSY	Division
03514917W0009	MOREL Mickaël	8 rue de Brocéliande 355820 LASSY	8 rue de Brocéliande 355820 LASSY	Extension
03514917W0010	BRUNE Rénald	4 rue Leteille 35580 LASSY	4 rue Leteille 35580 LASSY	Abri de jardin
03514917W0011	GODET Stéphanie	1 allée de la Noë 35580 LASSY	1 allée de la Noë 35580 LASSY	Garage
03514917W0013	BESNEUX Emile	8 Les Landes de Canut 35580 LASSY	8 Les Landes de Canut 35580 LASSY	Division
03514917W0014	BAYON Sylvie	10 bis rue Pierre-Marie Josse 35580 LASSY	10 bis rue Pierre-Marie Josse 35580 LASSY	Extension
03514917W0016	KOCHOU Ali	3 rue de la Chevardière 35580 LASSY	3 rue de la Chevardière 35580 LASSY	Piscine
03514917W0017	CHENAIS Jean-Yves	5 rue du Pâis du Bourg 35580 LASSY	5 rue du Pâis du Bourg 35580 LASSY	Ouverture de toit
03514917W0018	CHARPENTIER Benoît	15 rue de Brocéliande 35580 LASSY	15 rue de Brocéliande 35580 LASSY	Peinture murs extérieurs
03514917W0019	BRIAND Christophe	2 rue Leteille 35580 LASSY	2 rue Leteille 35580 LASSY	Ouverture de toit
03514917W0020	LEVEQUE Marie-Thérèse	8 rue Pierre-Marie Josse 35580 LASSY	Les Landes de Canut 35580 LASSY	Division
03514917W0021	BESCHER Fabrice	1 bis allée de la Noë 35580 LASSY	1 bis allée de la Noë 35580 LASSY	Extension garage
03514917W0022	LERAY Audrey	13 rue des Hauts Thébault 35580 LASSY	13 rue des Hauts Thébault 35580 LASSY	Abri de jardin
03514917W0023	CADIEU Jérôme	240 La pilais 35580 LASSY	240 La pilais 35580 LASSY	Clôture
03514917W0024	HAREL Gérard	13 rue de la Touchette 35580 LASSY	13 rue de la Touchette 35580 LASSY	Division
03514917W0025	FOURNIER Frank	31 bis du Pierre-Marie Josse 35580 LASSY	31 bis du Pierre-Marie Josse 35580 LASSY	Clôture
03514917W0026	HAREL Gérard	13 rue de la Touchette 35580 LASSY	13 rue de la Touchette 35580 LASSY	Division
03514917W0027	BESNEUX Emile	8 Les Landes de Canut 35580 LASSY	8 Les Landes de Canut 35580 LASSY	Division
03514917W0028	LABILLOYE Eric	218 Les Buttes 35580 LASSY	218 Les Buttes 35580 LASSY	Abri à bois
03514917W0029	EDF ENR Solaire	350 Chemin de Paisy 69760 TIMONEST	Le Landier du Grand Rocher 35580 LASSY	Générateur photovoltaïque
03514917W0031	SOUCANY David	4 rue du Presbytère 35580 LASSY	4 rue du Presbytère 35580 LASSY	Changement d'ouvertures
03514917W0032	ARCHIPEL HABITAT	3 place de la Communauté 35208 RENNES Cédex 2	1 ou 11 rue Georges Picot 35580 LASSY	Remplacement ouvertures
03514917W0033	BERTAND Sophie	3 allée de la Fresnaie 35580 LASSY	3 allée de la Fresnaie 35580 LASSY	Ouverture de toit
03514917W0035	GUINARD Marcel	284 La Pilais 35580 LASSY	284 La Pilais 35580 LASSY	Changement et création d'ouvertures
03514917W0036	SALMON Clara	36 rue Pierre-Marie Josse 35580 LASSY	36 rue Pierre-Marie Josse 35580 LASSY	Ouverture de toit
03514917W0037	HANRI Steven	10 bis rue de la Chevardière 35580 LASSY	10 bis rue de la Chevardière 35580 LASSY	Clôture
03514917W0038	GAUDICHE Louis et Marie-Annick	224 Les Buttes 35580 LASSY	206 Les Buttes 35580 LASSY	Abri de jardin et carport
03514917W0039	BOURDEVERRE Jean-Yves	4 bis rue du Pâis du Bourg 35580 LASSY	4 bis rue du Pâis du Bourg 35580 LASSY	Isolation
03514917W0040	QUEDILLAC Tangui	7 bis rue Dom Morice 35000 RENNES	L'Aulai 35580 LASSY	Tunnel maraîcher
03514917W0042	HOLIZ Fabrice	19 rue de l'Engoulevent 35580 LASSY	19 rue de l'Engoulevent 35580 LASSY	Clôture
03514917W0043	AMIOT Fabrice BELLAMY Catherine	35 rue de la Croix St Michel 35580 LASSY	35 rue de la Croix St Michel 35580 LASSY	Clôture
03514917W0044	FREY Catherine DUTAY Marlyonne	188 Les Buttes 35580 LASSY	182 Les Buttes 35580 LASSY	Division
03514917W0045	POBLA Alban	20 allée du Ménissé 35580 LASSY	20 allée du Ménissé 35580 LASSY	Abri de jardin

#### PERMIS DE CONSTRUIRE DEPOSEES EN MAIRIE - 2017

Numéro du PC	NOM	Adresse	Terrain concerné	Objet
03514917W0001	PIARD Claire	5 rue Fernand Braudel 35136 St JACQUES-DE-LA-LANDE	8 rue de l'Engoulevent 35580 LASSY	Habitation
03514917W0002	FAUCHOUX Jean-Charles	11 rue de la Vallée 35580 LASSY	9 rue de la Vallée 35580 LASSY	Rénovation
03514917W0003	FOUCHER Jeannine	7 rue de la Motte 35770 VERN-SUR-SEICHE	29 La Ville de Bas 35580 LASSY	Modification ouvertures et carport
03514917W0004	TROUSIERE Samuel	15 allée du Ménissé 35580 LASSY	15 allée du Ménissé 35580 LASSY	Extension et abri de jardin
03514917W0005	PRIGENT Mickaël et BEBIN Céline	1C rue des Allenteries 35580 GOVEN	35 ter rue de la Croix St Michel 35580	Habitation
03514917W0006	PEREIRA ALVES Louis Filipe et JUGAN Aude-Marie	14 rue de la Feuillée 35580 BAULON	9 rue de l'Engoulevent	Habitation
03514917W0007	SGATINI Sami et Catherine	30 rue Pierre-Marie Josse 35580 LASSY	30 rue Pierre-Marie Josse 35580 LASSY	Extension et garage
03514917W0008	GRACE Christophe et TOULON Mélanie	1C rue des Allenteries 35580 GOVEN	3 rue du Grand Murin 35580 LASSY	Habitation
03514917W0009	THOMAS Christine	2 rue de la Mairie 35580 LASSY	4 rue du Grand Murin 35580 LASSY	Habitation
03514917W0010	BOITARD Cédric	2 ter rue de la Chevardière 35580 LASSY	2 ter rue de la Chevardière 35580 LASSY	Extension
03514917W0011	CATHERINE Yannick et BOULAND Yasmina	12 Le Chant de la Forêt 35580 BAULON	11 bis rue de la Touchette 35580 LASSY	Habitation
03514917W0012	REICHENAUER Arnaud et Ziwei	9 rue de Brocéliande 35580 LASSY	10 allée des Chênes 35580 LASSY	Habitation
03514917W0013	MAGALHAES HENRIQUE Hugo Hugo Miquel	15 bis rue des Temples Modernes 35250 CHEVAIGNE	24 Les Landes de Canuts 35580 LASSY	Habitation
03514917W0014	POIRIER Aurélien et GEAIFFRAI-DERROISENE Anaïs	4 rue Jules Loual 35230 ORGERES	7 rue de l'Engoulevent 35580 LASSY	Habitation
03514917W0015	ROGER Anthony et DANY Morgane	2 allée du Louiel 35310 CHAVAGNE	29 quater rue de la Touchette 35580 LASSY	Habitation
03514917W0016	GAUDICHE LOUIS et Marie-Annick	224 Les Buttes 35580 LASSY	206 Les Buttes 35580 LASSY	Habitation
03514917W0017	POINSAINT BRISSAC Cédric	1 avenue de Wrezesnia 35170 BRUZ	18 Les Landes de Canuts 35580 LASSY	Habitation
03514917W0019	VILAS BOAS ENES Tiago et RAJAO DOS SANTOS Joana	2 rue Leitrin 35510 CESSON-SEVIGNE	2 rue du Grand Murin 35580 LASSY	Habitation
03514917W0020	FONTAINE Stéphanie	7 rue de la Grotte 56430 NEANT-SUR-YVEL	17 bis rue de la Vallée 35580 LASSY	Habitation
03514917W0021	GUILLAUME Kévin et RODRIGUES Carina	8 rue du Tramway 35330 BOVEL	22 Les Landes de Canut 35580 LASSY	Habitation

# LA VIE MUNICIPALE

## LES VŒUX AU PERSONNEL MUNICIPAL

Le 22/12 le personnel communal a été convié aux vœux de fin d'année avec Mr Le Maire et les conseillers municipaux. A cette occasion Mr Le Chénéchal a remercié le personnel pour leur engagement au service de la commune. Chacun s'est vu remettre un colis garni accompagné d'un pain d'épice confectionné par notre boulanger Mr Calvar, et, un chèque cadeau aux parents d'enfants de moins de 15 ans.



Le 20 décembre dernier, 33 personnes sont venues partager le repas de Noël des aînés au restaurant municipal de Lassy.



## ETAT CIVIL

### • Naissances : 5 avis de naissances

Les naissances ne paraissent plus dans le bulletin municipal. Les avis transmis par les communes du lieu de naissance ne peuvent plus être utilisés à d'autres fins que les actes d'Etat Civil de la commune du domicile.



### • Décès :

Mr Yves GUYOT le 08 janvier 2018 à Rennes.



## ENQUÊTE STATISTIQUE SUR L'EMPLOI, LE CHÔMAGE ET L'INACTIVITÉ 2018



L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) effectue depuis de nombreuses années, sur toute l'année, une importante enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité. Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités, ...). Mettant en oeuvre des critères définis le Bureau International du Travail, elle est la seule source permettant des comparaisons internationales. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue. A cet effet, tous les trimestres, 73000 logements, tirés au hasard sur l'ensemble du territoire, sont interrogés. Ils sont enquêtés six trimestres consécutifs : les premières et dernières enquêtes se feront par visite au domicile des enquêtés. La participation des enquêtés est fondamentale. Elle détermine la qualité des résultats. Une enquêtrice de l'INSEE prendra contact avec les personnes concernées par l'enquête au cours du mois de février 2018. Elle sera munie lors de son passage d'une carte officielle l'accréditant. Les réponses resteront strictement anonymes et confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques, la loi en faisant la plus stricte obligation.

## LA VIE JEUNESSE

# ESPACE JEUNES

### WINTER HOLIDAYS À L'ESPACE JEUNES

**WINTER HOLIDAYS**  
26.02.18 09.03.18



Tu veux faire une pause entre 2 applis viens faire un tour à l'espace jeunes de Lassy...



### PROGRAMME VACANCES FÉVRIER - 14 ANS

LUNDI 26/02  
GUERRE DES NERFS  
12 PLACES 14H-16H

MERCREDI 28/02  
SOIRÉE OCAS LAILLÉ  
10 PLACES 16H30-22H

★ VENDREDI 02/03  
SORTIE SALON DU JEUX REDON  
8 PLACES 12H-17H30

★ MARDI 06/03  
SORTIE PARENTS./JEUNES  
DEFI KOH-LANTA  
20 PLACES

JEUDI 08/03  
CONSTRUCTION DU  
JARDIN PARTAGÉ 14H-17H

### + 14 ANS

MARDI 27/02  
VIENS AVEC TES  
IDÉES SORTIES ?

★ JEUDI 01/03  
SORTIE MULTISPORT  
À CAP MALO 8 PLACES

LUNDI 05/03  
JEUX EN RÉSEAU !!!

MERCREDI 07/03  
PRÉPA CONSTRUCTION  
JARDIN PARTAGÉ

VENDREDI 09/03  
TOUT EST PERMIS

Ouverture : 13h30-17h30 (sauf sortie) Inscription obligatoire  
Contact : 06.83.08.15.76 animateur.lassy@gmail.com

## LA VIE ASSOCIATIVE

### ASSOCIATION C.B.I.

Pour la cinquième année, l'association d'air soft « C.B.I. » a organisé une journée caritative au profit des enfants de la commune. Le 10 décembre 2017, une vingtaine de participants ont répondu présents en apportant des cadeaux. Une distribution a été faite près d'enfants de la commune ainsi qu'aux enfants de l'association « Solidarité Ici&là-bas ».



# LA VIE ASSOCIATIVE

## LES CLASSES 8 À LASSY LE 07 JUILLET 2018

Le Comité des fêtes de Lassy organise une réunion d'information le **mercredi 14 Mars à 19h** à la mairie et convie toutes les personnes intéressées.



## LE PONT DE PIERRES



L'association a tenu son assemblée générale le 17 février en présence d'une cinquantaine d'adhérents sur les quatre-vingts en 2017. Un diaporama, réalisé par G. Vigne et traité avec humour, a retracé les activités de l'année passée. En 2018, le planning comprend l'art floral, les chantiers de balisage/nettoyage de chemins, les traditionnelles randonnées, avec, en particulier, la visite du Château du Boschet, le 21 avril, le tour de l'île d'Arz le 22 septembre. Une « Journée nature » au moulin du Ritoir et dans la Vallée du Canut est prévue le 2 juin de 14 h à 18 h. Au programme, des activités gratuites pour les enfants (moulins, découpage, etc.), des jeux pour les adultes, une découverte du Canut, une randonnée.

Contact : Monique VIGNE 06 10 97 03 65.



Association LE PONT DE PIERRES - LASSY

Contact : Monique Vigne - 06 10 97 03 65

## JOURNÉE NATURE LASSY MOULIN DU RITTOIR

Samedi 2 juin 2018 - 14 h / 18 h

### Animations gratuites

- Randonnée
- Animations pour enfants : moulins, découpage...
- Jeux « nature » pour adultes
- Découverte de la vie du Canut
- Musée des énergies
- Flyer sur la richesse de la vallée

Restauration gourmande : crêpes, gâteaux, boissons

En collaboration avec Vallons de Haute Bretagne Communauté, la Mairie de Lassy et l'association « Sourire Malgache » de Lassy.



## BIENTÔT 16 ANS ? PENSER AU RECENSEMENT !



Tous les jeunes français et françaises sont tenus de se faire recenser entre la date anniversaire de leurs 16 ans et les 3 mois qui suivent. Il s'agit d'une démarche administrative personnelle et obligatoire qui permet l'inscription automatique à 18 ans sur les listes électorales si le recensement est réalisé dans les délais. De plus, elle permet de participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Se rendre à la mairie avec pièce d'identité (ou toute autre document prouvant la nationalité française) et livret de famille

## PROJET DE CRÉATION DE L'ASSOCIATION L'OUTIL EN MAIN SUR VOTRE SECTEUR

Recherche de bénévoles souhaitant être actifs dans la mise en place de L'Outil en main sur les 3 communes : Lassy, Baulon, Goven. Cette association nationale intéresse les enfants de 9 à 14 ans pour les initier aux métiers manuels et artistiques.

### Pour tout renseignement, personne à contacter :

Animateur—coordinateur :  
Marcel Legarçon  
Mail : marcel.legarcon@orange.fr  
Tél. : 06 62 05 80 63  
L'Outil en main : www.loutilenmain.fr  
Vidéos présentes sur YOUTUBE



## RÉFORME DES CARTES D'IDENTITÉ EN ILLE-ET-VILAINE

DÈS LE 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2016 EN ILLE-ET-VILAINE

### la carte d'identité à portée de clic !

- Je peux faire ma pré-demande en ligne
- Je gagne du temps
- Je m'adresse à l'une des 27 mairies à ma disposition
- Mon titre est plus sûr

MES DÉMARCHES à portée de clic.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2016, les modalités de délivrance des Cartes d'Identité Nationale ont évolué en Ille-et-Vilaine. Les demandes de CNI sont traitées par les communes dotées du dispositif de recueil servant déjà pour les passeports biométriques. Ainsi, les usagers sont invités à effectuer leur demande de carte d'identité dans l'une des 27 communes équipées dont la liste est disponible sur le site de la préfecture d'Ille-et-Vilaine : [www.ille-et-vilaine.gouv.fr](http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr). La demande est donc effectuée selon les mêmes modalités que les demandes de passeports, par une instruction sécurisée, dématérialisée et dont les délais réduisent.

### 4 étapes pour réaliser sa première demande ou son renouvellement de carte d'identité :

- Réaliser une pré-demande en ligne ou retirer le formulaire de demande en Mairie. Pour gagner du temps au guichet, un formulaire de pré-demande en ligne est disponible sur le site internet : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>. Cette pré-demande reste facultative. Elle ne dispense pas de la prise de rendez-vous.
- Prendre un rendez-vous auprès d'une Commune équipée d'une station biométrique. Pour Lassy, la commune la plus proche est GUICHEN (02.99.05.75.75)
- Se rendre au guichet de la Mairie pour déposer l'ensemble des pièces justificatives et pour la prise d'empreintes digitales.
- Retirer la carte d'identité dans la Mairie ou vous avez réalisé votre demande.

Dans le cas d'une pré-demande en ligne, noter et imprimer le numéro de pré-demande. Celui permettra à l'agent les informations enregistrées en ligne.

### L'État simplifie mes démarches en Ille-et-Vilaine !

**Ma demande de carte d'identité se simplifie :**

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- Je note le numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- Je prends contact avec l'une des 27 mairies d'Ille-et-Vilaine équipées de bornes biométriques (voir liste p.4).
- Je rassemble les pièces justificatives.
- Je me présente au guichet de la mairie pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

Pour toute information :  
[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)  
[www.ille-et-vilaine.gouv.fr](http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr)

### Je choisis la pré-demande en ligne !

**Comment faire ma pré-demande ?**

Dans le département de Ille-et-Vilaine, à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2016, vous pouvez remplir en ligne votre pré-demande de carte nationale d'identité.

Vous n'avez pas à renseigner de formulaire papier au guichet de votre mairie.

Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes de carte d'identité que les renouvellements, même dans les cas de perte ou de vol du titre.

Pour effectuer votre pré-demande, vous devez créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et saisir votre état-civil et votre adresse.

Un numéro de pré-demande de carte nationale d'identité vous est alors attribué et permet à l'agent de récupérer les informations enregistrées en ligne.

Pensez à noter ou imprimer ce numéro lors de votre déplacement en mairie !

Attention : la pré-demande de carte d'identité ne vous dispense pas de vous rendre en personne au guichet de la mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt de votre dossier (justificatifs d'état civil et de nationalité, justificatif de domicile, photo d'identité, timbre fiscal le cas échéant).

27 mairies à votre disposition

[www.ille-et-vilaine.gouv.fr](http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr)



# LA VIE PRATIQUE



## Quelle confidentialité pour les informations que je communique à l'enquêteur ?

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, les personnes enquêtées bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent.

Vous aurez donc la possibilité de consulter sur simple demande les informations vous concernant en vous adressant à la société TEST-SA, 7, rue Jean Mermoz - Bat. B - F-78000 Versailles. Vous pourrez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

L'enquêteur que vous rencontrerez est soumis au secret professionnel. **En fin d'enquête, toutes les informations nominatives concernant les personnes enquêtées seront détruites.** Les informations que vous aurez communiquées seront analysées de manière totalement anonyme.



Contact : [mobilite-urbaine@rennesmetropole.fr](mailto:mobilite-urbaine@rennesmetropole.fr)

© photos : C. Simonato, D. Gouray, J. Mignot  
Mise en page - Impression : Imprimerie Rennes métropole  
Décembre 2017 - réf. 17\_29825



## Comment se déroule l'enquête déplacements ?

L'enquête se déroulera de janvier à avril 2018 sur l'ensemble des communes d'Ille-et-Vilaine et sur certaines communes limitrophes des départements des Côtes d'Armor et du Morbihan qui génèrent des déplacements en lien avec l'Ille-et-Vilaine.

Les premiers résultats seront communiqués à l'automne 2018.

Plus de 5 000 ménages ont été tirés au sort de manière à constituer un échantillon représentatif de la population. Ces ménages reçoivent un courrier les informant de l'organisation de l'enquête avant d'être contactés par un enquêteur des sociétés TEST-SA ou ED-Field pour prendre rendez-vous. Le rendez-vous avec l'enquêteur est fixé en fonction de vos disponibilités un jour de semaine, du mardi au samedi. L'enquête est réalisée

soit à votre domicile, par un enquêteur de TEST-SA qui se présente avec sa carte professionnelle le jour fixé, soit par téléphone, par un enquêteur d'ED-Field qui vous appelle le jour fixé.

L'enquête est réalisée selon une méthodologie nationale standard élaborée par le Cerema (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) qui garantit la fiabilité des résultats et permet d'obtenir des données comparables d'une enquête à l'autre.

Pour mieux connaître la mobilité des habitants d'Ille-et-Vilaine et mesurer son évolution, Rennes Métropole réalise, en partenariat avec l'État, la Région Bretagne, la Caisse des Dépôts et le Département, une nouvelle enquête déplacements.

L'enquête déplacements consiste à recenser l'ensemble des déplacements effectués durant une journée par un échantillon représentatif de la population. Elle permet d'obtenir une "photographie" des déplacements réalisés par les habitants.

Réalisée tous les 10 ans en moyenne, elle sert à comprendre les pratiques et les besoins de déplacements des habitants, à en mesurer les évolutions dans le temps et à les comparer à d'autres agglomérations ou départements français.

L'enquête déplacements est indispensable pour définir des politiques de transport adaptées aux besoins de la population : améliorer les services de transport, réaliser des aménagements, améliorer les conditions de circulation...

**En acceptant de répondre à cette enquête, vous nous aidez à améliorer vos conditions de déplacements.**

## Est-il vraiment utile que je réponde à l'enquête ?

Votre participation est essentielle pour garantir le succès de l'enquête.

En effet quelle que soit votre situation personnelle et professionnelle, vous vous déplacez. Et même si vous vous déplacez peu, vous êtes représentatif d'une situation particulière qui doit être prise en considération. C'est pourquoi il est utile que vous répondiez à l'enquête.

## En quoi consiste l'entretien avec l'enquêteur ?

L'entretien avec un enquêteur se déroule soit au domicile du ménage, et dans ce cas toutes les personnes du foyer de 5 ans et plus sont interrogées individuellement le même jour, soit par téléphone, et dans ce cas une ou deux personnes du foyer sont interrogées.

L'entretien dure quelques dizaines de minutes et recense la totalité de vos déplacements effectués la

veille selon le mode de transport utilisé, la destination, le motif et l'heure. L'enquêteur vous posera aussi quelques questions relatives à l'organisation de votre ménage (logement, équipement automobile, etc.) et à vos habitudes de déplacements.

L'enquêteur vous proposera de participer ultérieurement à une enquête téléphonique sur vos déplacements du weekend et à une enquête web sur vos attentes en matière de mobilité. Ces enquêtes complémentaires, d'un format plus court, nous aident à avoir une vision complète des déplacements et à mieux prendre en compte vos besoins.



## Epidémie de rougeole, qu'en est-il et avez-vous pensé à la vaccination ?

La rougeole est une infection virale très contagieuse qui touche aussi bien les enfants en bas âge que les adolescents et les jeunes adultes. Elle peut être responsable de complications graves (pneumonies, surdité, encéphalites) et parfois de décès.

Selon l'ARS (agence régionale de santé) « On l'a oublié mais entre 2008 et 2012, une importante épidémie de rougeole a atteint plus de 24 000 personnes, causant plus de 30 complications neurologiques graves et 10 décès en France, rappelle l'ARS. De façon générale, la couverture vaccinale reste insuffisante en France chez les 15-35 ans et chez les nourrissons, ce qui explique que le virus continue à circuler dans le pays. ». "La rougeole n'est pas une maladie bénigne, notamment pour les nourrissons et les adultes et peut entraîner des complications respiratoires (pneumopathies) et neurologiques (méningo-encéphalite) pouvant avoir des conséquences très graves", insiste l'ARS. Comme vous pouvez le lire sur la plaquette jointe. Face à l'épidémie de rougeole, le ministère des solidarités et de la santé rappelle que la vaccination "est la meilleure protection" devant la recrudescence des cas de rougeole.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, 11 vaccinations sont désormais obligatoires et conditionnent l'entrée en collectivité pour les enfants nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il s'agit des vaccinations contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite (antérieurement obligatoires), la coqueluche, les infections invasives à *Haemophilus influenzae* de type b, l'hépatite B, les infections à pneumocoque, les infections à méningocoque de sérogroupe C, la rougeole, les oreillons et la rubéole (tous antérieurement recommandés).

D'un clic vous pouvez accéder à ce calendrier des vaccinations 2018, il est accessible à l'adresse suivante : <http://solidarites-sante.gouv.fr/calendrier-vaccinal>.



### Quelles mesures sont à prendre pour les personnes atteintes de rougeole ?

Il n'existe aucun traitement spécifique mais seulement des médicaments pour atténuer les symptômes. Des mesures d'hygiène sont à respecter pour éviter la transmission du virus :

#### En hospitalisation

En cas d'hospitalisation des mesures seront mises en place par le personnel soignant :

- > Chambre individuelle, aérée fréquemment.
- > Limitation des déplacements hors de la chambre.
- > Port d'un masque lors de toute sortie de chambre.

#### A domicile

Durant la période de contagion, il faut éviter les contacts avec l'entourage (en particulier les enfants non vaccinés) et aérer les pièces régulièrement. Si vous avez besoin de vous déplacer, il est nécessaire de porter un masque. Lavez vous les mains régulièrement à l'eau et au savon ou utilisez un produit hydro-alcoolique.

#### Au travail

Afin de limiter les risques de contagion, il est préférable de rester chez vous :

- > 5 jours minimum à partir du début de l'éruption des boutons.
- > 10 jours des l'apparition des premiers symptômes.

Vous devez prévenir votre encadrement ainsi que la médecine de travail.

### Que faire en cas de contact avec une personne qui a la rougeole ?

Il est nécessaire de s'adresser rapidement à son médecin traitant. Celui-ci vérifiera si vous avez eu la rougeole et si vous avez été vacciné(e). Le cas échéant une mise à jour de votre vaccination pourra vous être prescrite. Si cette mise à jour est réalisée dans les 72h qui suivent le contact, elle peut parfois éviter la survenue de la maladie chez les personnes non-immunisées.

Si vous devez vous rendre chez votre médecin traitant, prévenez-le afin qu'un masque puisse vous être proposé en salle d'attente pour ne pas contaminer d'autres personnes.

Si vous devez vous rendre aux urgences, prévenez le professionnel qui vous accueille afin de porter un masque et d'éviter le contact avec d'autres patients.

### Qu'est que la rougeole ?

La rougeole est une maladie hautement contagieuse qui cause de la fièvre et des boutons rouges. La rougeole est une maladie à prendre au sérieux. Elle peut parfois nécessiter une hospitalisation, et entraîner des complications neurologiques graves pouvant aller jusqu'au décès.

### Quels sont les modes de transmission ?

Le virus de la rougeole est très contagieux et se développe dans le nez et la gorge des personnes infectées et se transmet par l'air quand une personne infectée éternue, tousse ou parle. Il peut persister dans l'air jusqu'à deux heures.

Une transmission est également possible par contact avec des sécrétions (salive, écoulement nasal). Les personnes ayant la rougeole, peuvent transmettre la maladie de 5 jours avant à 5 jours après l'apparition des boutons.

### Quels sont les symptômes & quand apparaissent-ils ?

Les symptômes peuvent commencer à tout moment de 7 à 18 jours après avoir été en contact avec la personne atteinte de rougeole.

Au début la rougeole ressemble à un rhume. Une toux, une fièvre supérieure à 38,5°C, le nez qui coule et des yeux rouges-larmoyants sont courants.

Quelques jours plus tard, des boutons rouges apparaissent sur le visage, puis se répandant sur le reste du corps.

## VOUS OU L'UN DE VOS PROCHES

avez été en contact avec une personne atteinte de

## ROUGEOLE

Voici quelques informations et précautions simples d'hygiène



## Que puis je faire pour prévenir

## LA ROUGEOLE ?

### La vaccination

La vaccination est primordiale. En se vaccinant on se protège et protège les autres. En effet dans le cas d'une couverture vaccinale insuffisante, des épidémies de rougeole peuvent réapparaître.

Le calendrier vaccinal préconise :

- > Une première dose de vaccin trivalent contre la rougeole, les oreillons et la rubéole à 12 mois.
- > Une deuxième dose du vaccin trivalent entre 16 et 18 mois.

Les personnes nées depuis 1980 devraient avoir reçu au total deux doses de vaccin trivalent, en respectant un délai minimum d'un mois entre les deux doses que vous avez eu ou non une de ces trois maladies. En effet, le vaccin protège contre les trois maladies. Les personnes qui ont présenté l'une de ces maladies ne sont habituellement pas protégées contre les deux autres. L'administration du vaccin à une personne non immunisée ne présente pas de risque.



Si vous avez eu la rougeole, vous êtes protégé à vie contre celle-ci.

Dans le cas contraire, il est préférable de vous faire vacciner.

# LA VIE SCOLAIRE

Le nouvel an chinois dans les classes de maternelle. Le **vendredi 16 février**, nous avons fêté le nouvel an chinois avec l'entrée dans l'année du chien. Nous nous sommes bien préparés pour fêter ça! Nous sommes venus habillés en rouge et noir ou avec des vêtements asiatiques. Pour l'occasion, nous avons fabriqué des chapeaux ou des ombrelles chinoises. Les trois classes de maternelle se sont retrouvées pour un banquet asiatique. Nous avons dégusté des chips aux crevettes, des nems, des mangues et des lichées. Certains enfants ont même osé goûter du gingembre! Après nous être régalés, nous avons écouté de la musique chinoise et dansé tous ensemble. Quelle belle fête du nouvel an chinois!



## Retour à la semaine des 4 jours :

L'inspection académique a sollicité les communes au sujet d'une éventuelle modification des horaires des écoles à la rentrée 2018-2019.

Les parents d'élèves, sollicités par un questionnaire élaboré par leurs représentants au Conseil d'École, ont majoritairement souhaité le retour à la semaine de 4 jours.

Le Conseil d'École, composé des enseignants, des représentants des parents et de la municipalité, s'est réuni le 12 décembre 2017 et a voté également pour un retour à la semaine de 4 jours (15 voix pour et 5 voix pour le maintien à 4.5 jours).

Au vu de ces résultats, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité le 12 janvier 2018 de suivre l'avis des parents d'élèves et du Conseil d'École concernant le retour de la semaine à 4 jours.

L'inspection académique rendra sa réponse définitive fin mars-début avril 2018, après avoir consulté le Conseil Départemental.

Les horaires à la rentrée scolaire 2018-2019 seraient les suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 16h30.

## Accueil de loisirs les mercredis à compter de septembre 2018

En cas de retour à la semaine des 4 jours à partir de septembre 2018, le centre de loisirs des Bruyères pourra accueillir vos enfants le mercredi toute la journée. Une garderie sera prévue à LASSY le mercredi matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 17h30 à 18h30. Un ramassage en car permettra d'amener les enfants de Lassy à Bréal-sous-Montfort le mercredi matin puis de les ramener le soir à Lassy.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le centre de loisirs des Bruyères au 02.99.60.60.00 ou aller sur leur site Internet : [www.centre-les-bruyeres.bzh](http://www.centre-les-bruyeres.bzh)



# ÇA S'EST PASSÉ À LASSY

**Mardi 15/12**  
**un goûter de Noël**  
**pour 70 petits enfants**  
**de la maternelle.**



**Un repas de Noël rempli**  
**de surprises comme la**  
**venue du Père Noël pour**  
**200 enfants lors de leur**  
**déjeuner au restaurant**  
**municipal le 21/12.**

